

Dérive de l'Iran vers le comportement US et israélien

par Thierry Meyssan

Au-delà de l'épreuve de force à laquelle se livrent Washington et Téhéran, Thierry Meyssan met en évidence le changement profond de comportement de l'Iran. Ce pays, jadis sourcilleux sur le respect du Droit international, l'ignore aujourd'hui, rejoignant ainsi les États-Unis et Israël qui ne l'ont jamais admis.

RÉSEAU VOLTAIRE | DAMAS (SYRIE) | 21 JANVIER 2020

DEUTSCH ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO PORTUGUÉS РУССКИЙ ТҮРКÇЕ



L'Iran captait l'attention du monde entier lors de ses interventions devant les Nations Unies. Il portait haut les couleurs des peuples face à l'impérialisme. Il ne reste rien aujourd'hui de cet héritage.

Le président Mahmoud Ahmadinejad à la tribune de la 65ème session de l'Assemblée générale de l'Onu, le 23 septembre 2010, remet en cause la version officielle des attentats du 11-Septembre 2001 aux USA.

Les 195 États membres de l'Onu prétendent vouloir résoudre leurs conflits sans recourir à la guerre, mais au Droit. Celui-ci repose depuis sa création par la Conférence de La Haye de 1899 sur une idée simple : de même que les particuliers —y compris les dirigeants

politiques— acceptent de se préserver de la guerre civile en se soumettant au Droit national, de même les États peuvent se préserver de la guerre en se soumettant volontairement au Droit international.

Par « Droit international » j'entends les procédures qui régissent les relations entre les États, pas celles qui, de Nuremberg au TPI, légalisent le jugement des vaincus par leurs vainqueurs.

Trois membres de l'Onu affichent désormais leur incompréhension du Droit international, tandis que d'autres n'y font plus référence et, après avoir dénaturé le concept de « Droits de l'homme » [1], préfèrent un « multilatéralisme fondé sur des règles » [2].

Trois États hors du Droit

► Le premier, ce sont les États-Unis, qui depuis leur création il y a deux siècles, s'affirment une nation « à nulle autre pareille ». Selon leur mythe national, ils furent un refuge pour la secte puritaine des « Pères pèlerins » du *Mayflower* et le sont aujourd'hui pour tous les persécutés, religieux et politiques. Au nom de quoi ils ont toujours refusé d'appliquer les traités internationaux en droit interne ; jugent les comportements d'autrui avec sévérité, mais absolvent *a priori* leurs ressortissants qui agissent de même ; et refusent que toute juridiction internationale s'intéresse à leurs affaires intérieures [3]. C'est la raison profonde pour laquelle ils poussèrent les autres pays à adhérer à la Société des Nations, mais s'y refusèrent. S'ils acceptèrent les principes du Droit international durant la Guerre froide, de la création de l'Onu à la disparition de l'URSS, ils revinrent dès qu'ils le purent à leur comportement antérieur. Ainsi, en 1999, ils attaquèrent en toute illégalité la République fédérale de Yougoslavie, emportant avec eux leurs vassaux de l'Alliance atlantique. Puis, ils lancèrent sous de faux prétextes des guerres en Afghanistan, en Iraq, et en Libye. Leurs attaques contre des Iraniens, dans deux pays du Moyen-Orient, l'Iraq et le Yémen, le 3 janvier 2020, sont toutes aussi illégales.

► Le second fut Israël dès sa proclamation unilatérale, le 14 mai 1948, en violation du processus de partage de la Palestine géographique imaginé par les Nations Unies. Depuis soixante-dix ans, Tel-Aviv observe le Conseil de sécurité voter des résolutions qu'il bafoue. Chaque fois que des

sanctions sont envisagées contre lui, il peut compter sur la protection des États-Unis et n'y est pas soumis. Il se considère comme éternellement menacé et ne peut survivre que par la guerre ; une position culturelle qui prendra peut-être fin lorsque ses citoyens se définissant comme juifs (Likoud) seront moins nombreux que ceux se définissant comme Israéliens (Blanc-Bleu).

► Il en existe désormais un troisième : l'Iran. Depuis toujours, Téhéran a exécuté ses leaders opposants à l'étranger, partout dans le monde, mais jamais des ressortissants étrangers. Par exemple, le shah Mohammad Reza Pahlavi fit assassiner le philosophe Ali Shariati à Londres puis, après 1978, le gouvernement islamique fit assassiner des contre-révolutionnaires en Europe. Jamais ces meurtres n'étaient officiellement revendiqués. Durant la guerre imposée par l'Iraq, l'Iran fit attaquer des intérêts de ses ennemis à l'étranger ; par exemple, l'attentat contre les forces états-uniennes et françaises de l'Onu à Beyrouth en 1983. Mais celui-ci fut réalisé par des proxys libanais (qui plus tard participèrent à la fondation du Hezbollah) et dirigé contre les activités illégales de soldats de cette force (la réunion secrète régionale de la CIA). Or, depuis deux ans, des forces iraniennes ont plusieurs fois tiré, sans le revendiquer, des missiles sur Israël depuis le territoire syrien en violation du cessez-le-feu syro-israélien de 1973. Et, ce mois-ci, des missiles ont officiellement été tirés depuis l'Iran sur des forces états-uniennes en Iraq, en violation de la souveraineté de Bagdad [4].

Les États-Unis se pensent comme la nation des persécutés et ne sauraient donc recevoir de conseils des autres, les persécuteurs. Israël s' imagine comme le refuge d'un peuple menacé et ne saurait donc recevoir de conseils de ceux qui l'ont ignoré ou pire violenté. Mais l'Iran ?

L'évolution de l'Iran

Comment expliquer cette évolution, sinon par un changement profond du Pouvoir ? Tout a commencé à se dérégler fin 2013 et l'on assiste depuis 2017 à des manifestations, non seulement à Téhéran et à Ispahan, mais dans tout le pays. Petit à petit les institutions se sont transformées. Le système judiciaire indépendant de l'Exécutif et du Législatif est devenu un organe de répression politique [5], allant jusqu'à condamner à huis-clos à

15 ans de réclusion pour des motifs secrets l'ancien vice-président nationaliste Hamid Baghaie [6]. Le Conseil des Gardiens, qui —durant la Révolution— devait veiller à écarter des élections les agents de l'étranger, est devenu un organe de censure de l'opposition allant jusqu'à qualifier l'équipe de l'ancien président Mahmoud Ahmadinejad de « mauvais musulmans » (sic). Alors qu'en islam, la fonction cléricale est de dire le droit, nous assistons à une reprise en main du pouvoir par un clergé qui viole tous les principes juridiques.

Nous ne cessons de le dire depuis 6 ans : ceci n'a rien à voir avec l'opposition entre pro et anti-Occidentaux, ni avec la question des croyances. C'est le retour du problème séculaire des Iraniens : la vénération aveugle de la fonction cléricale, quelque soit la confession dominante. Il n'aura pas de solution sans séparation constitutionnelle des pouvoirs civils et religieux. À toutes les époques, sous toutes sortes de religions dominantes, sous toutes sortes de régimes, il s'est posé.

Je le répète, cela n'a rien à voir avec la Révolution de 1978, laquelle contrairement à une idée reçue en Occident, ne s'est pas faite avec le clergé, mais aussi contre lui. L'ayatollah Khomeiny avait été rejeté par ses pairs qui ne se sont ralliés à lui qu'après sa victoire. Ils ont alors fait du zèle pour faire oublier leurs excès antérieurs. Si nous nous référons aux documents officiels états-uniens déjà déclassifiés [7], le conseiller de Sécurité nationale d'alors, Zbigniew Brzeziński, considérait le clergé comme l'allié des USA face à un shah devenu trop gourmand. Il organisa le retour de l'imam Khomeiny en pensant à tort qu'il était comme les autres religieux. Il fut désappointé dès son discours anti-impérialiste au cimetière Behesht-e Zahra.

De nombreux acteurs du Proche-Orient ont compris cette évolution à commencer par le Hezbollah et la Syrie. Ils ont tous deux pris leurs distances avec la politique intérieure iranienne. En pleine guerre, Damas n'a pas eu d'ambassadeur d'Iran pendant plus d'un an. Les Occidentaux, eux, n'ont pas perçu ce changement parce qu'ils sont prisonniers de leur propre propagande contre la Révolution de 1978. Ils interprètent les mouvements actuels en Iran en fonction de leurs innombrables tentatives de renversement de régime et pas en observant les comportements des Iraniens.

Les explications des USA et de l'Iran devant le Conseil de sécurité

Comme à chaque intervention militaire à l'étranger, après leurs échanges de bombes, les USA et l'Iran ont assuré le Conseil de sécurité qu'ils agissaient dans le respect de la Charte des Nations unies.

La lettre de l'ambassadrice Kelly Craft annonçant l'assassinat du général Qassem Soleimani, le 2 janvier 2020, est surréaliste [8].

- ▶ Elle ne fait pas référence à la tentative simultanée d'assassinat de son adjoint, le très secret Abdul Reza Shahlai, au Yémen [9].
- ▶ Elle égrène une série d'accusations contre des alliés de l'Iran, mais aucune contre la cible elle-même.
- ▶ Les accusations du président Trump d'attaque imminente de quatre ambassades US par Soleimani n'y sont plus évoquées. Elles ont d'ailleurs été infirmées par le secrétaire à la Défense, Mark Esper [10].

Le seule accusation contre l'Iran lui-même est la réplique du 7 janvier.

La lettre de l'ambassadeur Majid Takht Ravanchi est tout aussi affligeante [11].

- ▶ Elle établit la légalité d'une réplique iranienne, mais pas de cette réplique. Rien n'autorise l'Iran à frapper le territoire iraquien sans autorisation du gouvernement de Bagdad.

D'ailleurs, l'Iraq a immédiatement protesté contre les agissements des Etats-Unis et de l'Iran [12]

L'intérêt du Droit international

Beaucoup pensent qu'il n'y a pas de raison de respecter le Droit si les autres s'en moquent. C'est qu'ils le perçoivent comme une contrainte et non comme une protection.

Dans son *Léviathan*, le philosophe Thomas Hobbes, qui avait vécu la guerre civile anglaise (1642-1651), montrait que les individus doivent tout entreprendre pour se protéger du chaos. Ceux qui ont affronté les armées jihadistes savent à quel point il avait raison, les autres, endormis par leur confort, l'ignorent. Hobbes allait même jusqu'à penser qu'il vaut mieux un

État autoritaire que les affres du chaos. Il acceptait des dérives de l'État qu'il comparait au *Léviathan*, la bête monstrueuse qui ferme les enfers.

Au demeurant, le Droit international n'a rien de monstrueux. Il ne heurte aucune conscience. S'en écarter menace la paix et donc notre vie à tous.

Thierry Meyssan

[1] « [Théorie et pratique des Droits de l'homme](#) », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 1er octobre 2019.

[2] « [Multilatéralisme ou Droit international ?](#) », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 3 décembre 2019.

[3] Lire les actes du colloque organisé par le Carr Center for Human Rights Policy : *American Exceptionalism and Human Rights*, Michael Ignatieff, Princeton University Press (2005).

[4] « [Estados Unidos / Irán : a propósito de sus recientes cartas remitidas al Consejo de Seguridad de Naciones Unidas relativas a sus acciones militares](#) », Nicolas Boeglin, *Derecho Internacional Público. Costa Rica*, 13 de enero de 2020.

[5] « [La Justice iranienne défie les partis politiques... sauf un](#) », *Réseau Voltaire*, 15 août 2017.

[6] « [Procès secret : 15 ans de prison ferme pour le vice-président d'Ahmadinejad](#) », *Réseau Voltaire*, 28 mars 2018.

[7] *Foreign Relations of the United States. Iran : Revolution, January 1977–November 1979 (Under Declassification Review) ; Iran : Hostage Crisis, November 1979–September 1980 (In Production) ; Iran : Hostage Crisis, September 1980–January 1981 (Under Declassification Review)*, US Secretary of State.

[8] « [Notification US de l'élimination de Qassem Soleimani](#) », par Kelly Craft, *Réseau Voltaire*, 8 janvier 2020.

[9] "On the day U.S. forces killed Soleimani, they targeted a senior Iranian official in Yemen", John Hudson, Missy Ryan and Josh Dawsey, *The Washington Post*, January 10, 2020.

[10] "Esper says he "didn't see" specific evidence showing Iranian threat to 4 U.S. embassies", Melissa Quinn, *Face The Nation*, CBS, January 12, 2020.

[11] « [Notification iranienne du bombardement de bases US](#) », par Majid Takht Ravanchi, *Réseau Voltaire*, 8 janvier 2020.

[12] « [Violations iraniennes de la souveraineté iraquienne](#) », par Mohammed Hussein Bahr Aluloom, *Réseau Voltaire*, 9 janvier 2020.

Source : « Dérive de l'Iran vers le comportement US et israélien », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 21 janvier 2020, www.voltairenet.org/article208953.html